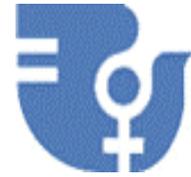




Egalité des sexes : La contribution des parlements



New York, le 1^{er} mars 2006

Réunion parlementaire d'une journée organisée à l'occasion de la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

RAPPORT FINAL

Cette manifestation parlementaire, tenue au Siège de l'ONU, a été organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et la Division de la promotion de la femme des Nations Unies (UNDAW) à l'occasion de la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

Séance inaugurale

La sénatrice Joan Fraser (Canada), Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, souhaite la bienvenue aux participants. Après avoir souligné la présence de 180 participants représentant 64 parlements, y compris pour la première fois le Parlement iraquien, elle explique que la réunion a pour objectif de contribuer aux délibérations de l'Organisation des Nations Unies sur le thème de l'égalité de participation des femmes et des hommes à tous les niveaux de la prise de décision. Elle exprime son plaisir à présider à nouveau une manifestation parlementaire à l'occasion de la Commission de la condition de la femme et se félicite de l'excellent partenariat entre l'UIP et l'UNDAW.

Mme Margareth Mensah-Williams (Namibie), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP, signale que le Président, M. Pier Ferdinando Casini, est malheureusement retenu dans son pays par ses hautes responsabilités. Il l'a chargée de transmettre tous ses vœux de réussite à l'assemblée.

Elle indique combien elle est heureuse de la forte participation qui atteste l'engagement des parlementaires, hommes et femmes, en faveur de la promotion de l'égalité des sexes. Être parlementaire n'est pas une tâche aisée mais c'est une vocation que les femmes sont tout à fait prêtes à assumer. Malheureusement, dans de nombreuses parties du monde, les femmes désireuses d'assumer des positions dirigeantes sont confrontées à des obstacles dont les hommes n'ont pas à se soucier, tant du point de vue culturel que social ou économique. Quoi qu'il en soit, le tableau commence à s'éclaircir un peu. En mars 2006, plus de 16 % des parlementaires dans le monde sont des femmes. Ce chiffre est sans précédent, même si les progrès restent encore trop lents. Les femmes doivent maintenant trouver des moyens d'accroître et de favoriser encore la participation des femmes en politique et en même temps trouver les moyens de s'assurer que le Parlement, en tant qu'institution, et les parlementaires, jouent un rôle positif dans la promotion de l'égalité des sexes. Cet objectif requiert l'engagement des hommes et des femmes dans un travail de partenariat.

Mme Mensah-Williams souligne également l'importance de la collaboration qui existe depuis plusieurs années entre l'UIP et l'UNDAW et souhaite que ce partenariat se poursuive et se renforce encore.

Mme Carolyn Hannan, Directrice de l'UNDAW, souhaite la bienvenue aux éminents participants venus de toutes les régions du monde et les remercie de s'engager sur un sujet aussi important. Elle exprime sa satisfaction quant à l'excellente et longue collaboration entre sa division et l'UIP et insiste sur l'importance du travail du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

Depuis sa création en 1946, la Commission de la condition de la femme de l'ONU considère l'augmentation de la participation des femmes à la politique comme une priorité. La Commission a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de la Convention sur les droits politiques de la femme adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1952. En 2005, à l'occasion de sa 42^{ème} session, la Commission a fait le bilan de dix ans d'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Au vu des réponses fournies par les gouvernements et des données recueillies par l'UIP, il apparaît que, malgré la reconnaissance politique du droit fondamental des femmes et des hommes à participer à la vie publique, l'écart reste grand entre égalité *de jure* et égalité *de facto* au niveau des sphères décisionnelles. Le rythme du changement reste bien trop lent. Vingt pays seulement ont atteint la barre des 30 % de représentation féminine au Parlement, objectif fixé pour 2005.

Il est encourageant qu'un certain nombre de pays sortant d'un conflit aient reconnu l'importance d'inclure les femmes dans l'effort de reconstruction et rédigé leur nouvelle constitution de façon à garantir leur participation dans les nouvelles institutions démocratiques. De ce fait, l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Erythrée, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda et le Timor-Leste font partie des 30 pays de tête en matière de présence des femmes dans les instances législatives, avec une moyenne de 25 à 30 %, tandis que c'est le Rwanda qui a actuellement la plus grande proportion de femmes parlementaires au monde. Il est important de s'assurer du maintien et de la progression de ces acquis.

L'UIP a déjà joué un rôle essentiel dans la promotion de la participation des femmes dans les parlements, par le recueil et la diffusion de données statistiques sur leur représentation et par l'excellent exemple que donne l'Union en matière d'égalité des sexes dans ses propres procédures. Au niveau national, les parlementaires ont la possibilité de concourir à la promotion et au contrôle de l'application du Programme d'action de Beijing et de veiller à ce que la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement tienne compte des questions d'équité entre les sexes. L'augmentation de la représentation féminine dans les parlements a été reconnue comme l'un des indicateurs de réalisation de l'Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'action des parlements est essentielle à la levée d'obstacles, tels que l'illettrisme, la pauvreté, les pratiques stéréotypées et la violence, qui nuisent à la participation des femmes à la prise de décision.

Les parlements peuvent également aider considérablement à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), notamment en examinant les rapports nationaux destinés à la Commission CEDAW et en assurant le suivi des recommandations formulées par la Commission au vu du rapport.

Cette manifestation parlementaire fournit une importante occasion de dépasser la question de la hausse de la représentation numérique des femmes pour traiter des moyens par lesquels les parlements peuvent faire la différence en matière d'égalité des sexes, notamment en prêtant une plus grande attention à la question dans leur propre travail, en renforçant le rôle des parlementaires masculins dans la promotion de l'égalité des sexes et en favorisant le travail de coopération avec les groupes et les réseaux de femmes à tous les niveaux.

Première séance

L'égalité des sexes : l'apport des parlementaires

Cette séance avait pour objectif de dresser un tableau des progrès et reculs des femmes et des hommes dans la vie politique et des mesures spéciales en cours d'adoption pour stimuler la présence des femmes dans les parlements. Il s'agissait d'examiner la façon dont hommes et femmes peuvent œuvrer ensemble, en partenariat, à un changement positif en matière de prise de décision et en particulier d'étudier la contribution apportée, ou susceptible d'être apportée, par les présidents et présidentes d'assemblées.

Mme Pippa Norris, de l'Université de Harvard, M. Anders Karlsson, parlementaire suédois, Mme Marie C. Wilson, Présidente du Projet Maison Blanche, Mme Anne Marie Lizin, Présidente du Sénat belge et Mme Ntloho Motsamai, Présidente de l'Assemblée nationale du Lesotho ont débattu avec les parlementaires.

Les femmes dans les parlements

Trois grandes stratégies facilitatrices peuvent être envisagées pour augmenter de façon significative le niveau de participation des femmes en politique et accroître leur présence dans les parlements.

La première solution est celle des sièges réservés. Dans de nombreux pays, il existe déjà des sièges réservés pour les minorités ethniques sous-représentées dans les parlements. De la même façon, il peut être envisagé de garantir aux femmes, par voie constitutionnelle ou légale, un certain pourcentage de sièges parlementaires. Cette solution a donné de bons résultats dans de nombreux pays : le Rwanda, par exemple, qui occupe actuellement la première place mondiale en matière de représentation parlementaire des femmes, a réservé 30 % des sièges aux femmes. Cette approche peut, cependant, présenter certains inconvénients, notamment si les femmes qui obtiennent leur siège de cette façon n'ont pas la même considération que les parlementaires élus dans un système de concurrence ouverte. Il est également nécessaire de décider de la façon dont les sièges sont pourvus, par nomination ou par élection directe ou indirecte.

La deuxième solution consiste à établir des quotas légaux au stade de la nomination des candidats (au moment du choix des candidats par les partis politiques). Dans ce cas, la loi impose aux partis politiques de présenter un certain pourcentage de femmes. C'est une solution qui a déjà été largement essayée et dont l'efficacité semble varier selon les pays. Il ne suffit pas toujours de voter une loi pour atteindre l'effet recherché : il faut aussi une volonté politique et un véritable effort de respect des dispositions; des pénalités et sanctions efficaces doivent être appliquées en cas de non-respect et des consignes de positionnement sur la liste sont à prévoir pour s'assurer que les femmes ne sont pas systématiquement reléguées en fin de liste, à des positions où elles ont peu de chances d'être élues.

Ces deux stratégies sont intéressantes en ce qu'elles permettent un renouvellement complet du paysage électoral et de la composition des membres du parlement d'un pays, en une seule fois. La troisième solution comprend aussi des quotas mais qui sont, cette fois, mis en place sur la base du volontariat par les partis politiques. Ces quotas permettent aux partis politiques de faire le choix volontaire de présenter un pourcentage donné de femmes parmi leurs candidats. Cette dernière solution, très répandue dans les démocraties établies ou en cours de consolidation, peut s'avérer efficace à condition qu'elle soit véritablement appliquée. Il faut se méfier des effets de manche de certains chefs de parti, annonçant des quotas de candidates qui n'ont en fait aucune chance d'être élues.

Partenariat au sein des parlements : femmes et hommes œuvrant pour le changement

Les intervenants ont examiné la représentation des femmes au parlement dans un certain nombre de pays. La Suède a, par exemple, l'un des parlements les plus équitables au monde en terme de représentation des deux sexes avec près de 45 % de parlementaires et les femmes y sont présentes dans tous les domaines. La Suède n'a pas de commission parlementaire spéciale sur l'égalité des sexes; elle a fait le choix du principe de l'intégration, chacune des commissions étant responsable de l'égalité des sexes dans son propre domaine.

Aux Etats-Unis, si une organisation comme le Projet Maison Blanche a bien pour objectif de placer des femmes à des positions de direction, son intention n'est pas de remplacer les hommes mais de permettre aux femmes de diriger à leur côté et d'influer sur les choix de société en collaboration avec eux. Pour que le monde soit en mesure de survivre au terrorisme, aux guerres, aux menaces d'attaque nucléaire, aux épidémies et aux famines, il est indispensable de recourir à toutes les ressources disponibles, ce qui inclut celles des femmes.

Il est, en particulier, nécessaire de changer la façon dont sont perçues les femmes qui occupent des positions dirigeantes. Il faut qu'elles soient nombreuses, pour qu'il apparaisse tout à fait normal, par exemple, qu'une femme soit à la tête d'un pays. Cependant, le nombre ne suffit pas. Les recherches ont montré que les ambitions politiques des femmes ont besoin d'être encouragées. Un tiers des hommes entrant en politique se voit déjà obtenir un mandat tandis que le même nombre de femmes attend des encouragements. Ces encouragements pourraient venir des hommes qui pourraient les inciter à sauter le pas et à viser une position

de leader. Il faudrait que les hommes reconnaissent les compétences apportées par les femmes sur la scène politique plutôt que de toujours rechercher à se mettre eux-mêmes en vedette.

Il ne suffit pas d'avoir une grande proportion de femmes dans une assemblée parlementaire pour la rendre plus sensible à la question de l'égalité des sexes : il faut réussir à éveiller la conscience de toute l'élite politique. Dans les pays scandinaves, par exemple, où la proportion des femmes au parlement est particulièrement élevée, les groupes de femmes au sein des partis politiques et l'existence de réseaux politiques de femmes indépendamment des appartenances politiques sont des facteurs déterminants qui permettent aux femmes d'influer sur les prises de décision.

L'éducation et la santé sont souvent des priorités pour les femmes qui sont traditionnellement à l'origine de politiques sociales visant à réconcilier travail et famille. Cependant, l'engagement des femmes dans des domaines moins "doux" est également en hausse. Les femmes ne doivent pas être confinées à des domaines spécifiques, elles doivent aborder tous les secteurs avec leur propre sensibilité. Si les femmes élues acquièrent un nouveau poids politique, il faut que les hommes se rendent compte que cela est justifié par leur expérience particulière de la vie et le fait qu'elles abordent les problèmes d'une manière qui diffère souvent de celle des hommes.

Incidence des présidentes de parlement sur le changement

L'assemblée a également entendu le rapport des résultats de la réunion des femmes présidentes de parlement sur le thème de *L'égalité des sexes à l'ordre du jour des parlements*, convoquée par l'UIP au Siège de l'ONU, le 27 février 2006. Les débats ont porté sur deux thèmes principaux : les mécanismes de promotion d'une égale participation des femmes dans les parlements et l'impact des femmes en politique, y compris le rôle particulier des présidentes d'assemblée. Sur le premier thème, les participants ont débattu à l'envi de questions comme l'impact des systèmes électoraux, l'effet de la mise en œuvre de mesures temporaires spéciales comme les quotas, les responsabilités et le rôle essentiel des partis politiques. Par ailleurs, le défi qui consiste à réconcilier vie publique et vie privée des femmes et à équilibrer les responsabilités familiales et politiques est apparu comme une préoccupation majeure.

S'agissant du second thème, qui posait la question de savoir si les femmes ont un impact sur la politique, les participants se sont interrogés sur la légitimité de la question, celle-ci n'étant jamais posée pour les hommes. Il a donc été décidé qu'il serait peut-être plus pertinent de reformuler la question pour s'interroger sur la façon dont les femmes influencent la politique. Un examen approfondi de la question a révélé que la participation des femmes avait effectivement largement marqué le paysage politique. Les changements apportés par les femmes parlementaires, et en particulier par les femmes présidentes d'assemblée, sont sensibles à différents niveaux. D'abord, les femmes ont été à l'origine de transformations physiques des locaux qui ont été rendus plus accueillants aux femmes et mieux adaptés aux besoins de celles qui travaillent tout en élevant une famille. Ensuite, il apparaît que les femmes ont apporté des changements dans la culture des institutions, utilisant leur influence pour introduire des pratiques et des procédures parlementaires plus adaptées à la présence des femmes. Enfin, les femmes modifient le discours institutionnel pour qu'il reflète la société à laquelle elles aspirent, ce qui se traduit souvent par le changement d'un langage et d'un vocabulaire marqués par une pensée patriarcale. Il a été souligné que, outre leur rôle de modèle, les présidentes d'assemblée contribuent également à améliorer la visibilité des parlements pour le public. Les présidentes devraient profiter davantage des occasions qui leur sont offertes, de par leurs fonctions, pour faire entendre leur voix dans des espaces de débats hors du parlement.

Discussion générale

Dans le débat qui s'en est suivi, de nombreux délégués ont apporté leurs témoignages sur la situation dans leur pays en terme de présence des femmes au parlement, signalant les progrès et les avancées mais aussi les reculs enregistrés. Certains ont décrit les progrès réalisés dans des domaines comme la criminalisation de la violence envers les femmes ou du harcèlement sexuel, la reconnaissance du partage des responsabilités au sein de la famille, l'éducation des filles, etc.

Ce débat a notamment débouché sur les conclusions suivantes :

- Dans certains pays, même si le nombre des femmes parlementaires a beaucoup augmenté, le sentiment persiste que les femmes ne sont pas encore prêtes à assumer un rôle de représentante au sein de la société. Elles ont dû lutter pour se faire accepter. Un effort supplémentaire d'éducation et de formation est nécessaire pour que la légitimité des représentantes politiques soit reconnue et que les femmes puissent faire valoir leurs droits.
- Parallèlement, il est apparu qu'il était nécessaire d'éduquer les hommes pour qu'ils acceptent les femmes parlementaires comme leurs égales. Dans les pays où les femmes sont culturellement cantonnées au foyer, sans droits propres, où la qualité traditionnellement la plus appréciée des femmes est la modestie, il est très difficile de faire évoluer les mentalités. Un changement fondamental de l'attitude des hommes est nécessaire, ne serait-ce que pour obtenir qu'ils interrompent leurs conversations lorsqu'une parlementaire se lève pour prendre la parole.
- Lorsque les femmes accèdent à une certaine émancipation économique, en particulier dans les cultures rurales, leur situation change de façon spectaculaire. Une femme qui détient un pouvoir économique est plus à même de forcer le respect des hommes. Il est cependant parfois difficile d'y arriver.
- Dans certains pays, notamment en Europe, tandis qu'une proportion croissante de femmes accèdent aux études secondaires et supérieures où elles obtiennent souvent de meilleurs résultats que les hommes, et s'ouvrent ainsi la voie vers toutes les carrières, le taux de présence féminine dans les parlements reste faible.
- Dans certains pays, la présence des femmes dans les parlements est freinée par une organisation non démocratique des partis politiques, les femmes rencontrant de nombreux obstacles dans leurs efforts pour se porter candidates.
- Une autre façon d'accroître la participation des femmes consiste à renoncer aux frais perçus au moment de l'enregistrement des candidats dans les pays où ces frais sont très élevés. Dans certains pays, les partis politiques reçoivent des fonds du gouvernement en fonction du nombre de femmes élues.
- Une façon d'accroître la participation des femmes à la politique consiste à les sensibiliser aux avantages de la mise en place de réseaux. De tels réseaux peuvent également aider les femmes dans les professions traditionnellement masculines telles que la médecine ou le droit. Il est également important d'apporter un soutien et un accompagnement aux jeunes femmes qui envisagent une carrière politique.
- Lorsque des mesures facilitatrices, telles que les quotas, sont utilisées pour accroître la présence des femmes dans les parlements, il convient de prendre soin à ne pas mettre les parlementaires masculins sur la défensive. Il est, par exemple, possible de procéder à une réforme électorale ou institutionnelle, telle que l'augmentation du nombre des sièges au parlement, ce qui évite que les hommes en place se sentent menacés. Le combat en faveur d'une augmentation de la représentation des femmes n'est pas un combat contre les hommes mais une lutte pour l'égalité des sexes.
- Des voix se sont élevées pour signaler que les femmes élues par l'intermédiaire des systèmes de quotas risquaient de ne pas obtenir le respect qu'elles méritent parce qu'elles n'ont pas été élues dans une élection libre ou ouverte. Il y a risque d'installation d'un double standard au désavantage des femmes élues par l'intermédiaire de quotas.
- Lorsqu'un pays décide de ne pas utiliser les quotas, il peut être intéressant de publier les déséquilibres hommes-femmes des listes de candidats déposées pour les élections. Il a été établi que les partis dont les listes souffraient d'un important déséquilibre hommes-femmes n'obtenaient pas de bons résultats aux élections lorsque cette approche avait été rendue publique.
- Une mesure aussi simple qu'une modification des heures de travail des parlementaires pour permettre aux femmes parlementaires de combiner leurs devoirs professionnels et familiaux contribuerait à faciliter la participation des femmes à la vie politique et à faire prendre conscience aux hommes des sacrifices que les modèles traditionnels imposent aux femmes.
- En Islande, la nouvelle loi sur le congé de paternité a entraîné des changements d'une ampleur surprenante dans la façon dont les hommes et les femmes se considèrent mutuellement.
- Même dans les pays en pointe en terme de représentation féminine, il y a encore de grandes possibilités d'amélioration; l'analyse de la situation dans les autres pays, l'examen des mesures qui ont donné des résultats et de celles qui ont échoué sont riches d'enseignements.

Invités d'honneur

M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, indique qu'il se réjouit de voir les visages familiers d'autant de collègues et des parlementaires aussi dynamiques. Il lui apparaît absolument essentiel d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne le rôle des femmes dans la prise de décision en politique. Il est par conséquent très encourageant de constater que le nombre de parlements atteignant l'objectif des 30 % de femmes a quadruplé au cours des 10 dernières années.

Pour reprendre les termes d'Olof Palme, emblématique Premier Ministre suédois, ce que l'on appelle émancipation des femmes est tout autant l'émancipation des hommes, puisqu'elle passe par la mise en valeur des énormes ressources et du potentiel des femmes. L'un des aspects les plus importants de cette émancipation est l'éducation des filles, dont les effets multiplicateurs peuvent être énormes.

M. Eliasson est heureux de constater les progrès notables réalisés dans des pays sortant d'un conflit et il se félicite en particulier de l'élection au Libéria de Mme Ellen Johnson-Sirleaf, première femme chef d'Etat d'Afrique. C'est grâce aux casques bleus des Nations Unies que le Libéria a recouvré suffisamment de stabilité pour organiser des élections. Il est important de ne pas oublier ce type d'accomplissement, dans une période où l'Organisation est exposée aux critiques.

Il est également important de parler du processus de réforme en cours aux Nations Unies. La création de la Commission de consolidation de la paix en est un aspect important. Même si le problème de sa composition n'a pas encore été tranché, la décision politique de créer cette commission a été prise. Les Nations Unies disposent désormais d'une instance pour traiter avec les pays en sortie de conflit. Il est important que l'ONU continue d'assurer des missions dans ces pays pour contribuer aux efforts de réconciliation et de reconstruction. Au cours des vingt dernières années, on a déploré une reprise des combats après 50 % des arrêts de conflits. Un solide travail de sortie de conflit, ou de consolidation de la paix, est susceptible de prévenir les reprises de combats. Les Nations Unies ont un rôle majeur à jouer en la matière.

La création du Conseil des droits de l'homme est aussi un défi. Cette proposition de M. Eliasson, très bien accueillie par de nombreux pays, a suscité des réserves de la part de certains autres. Il est nécessaire de protéger la dimension des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies commence par les mots : "Nous, peuples..." et il ne faut pas l'oublier. L'Organisation a été créée pour servir les peuples : les victimes, les populations en détresse, en guerre, frappées par la maladie ou la pauvreté. La dimension des droits de l'homme représente cette dimension morale et éthique, elle est l'âme des Nations Unies.

Etant donné toutes les tâches à entreprendre, il apprécie le soutien des délégations présentes à New York ainsi que des gouvernements de leurs différents pays. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour aider à satisfaire les attentes des populations envers l'Organisation des Nations Unies. Il faut garder la tête froide, dans cette période de tourmente et de méfiance, tant sur le plan national que mondial. Alors que la distinction entre questions internationales et questions intérieures tend à s'effacer, il est important de se rendre compte que la coopération internationale revêt un intérêt national; dans le cadre de cette coopération, une contribution décisive peut être trouvée dans le potentiel inexploité des femmes.

Mme Carmen María Gallardo Hernández, Présidente de la Commission de la condition de la femme de l'ONU déclare que la réunion est une excellente occasion de contribuer à la réflexion sur une participation égalitaire des femmes et des hommes au processus de prise de décision à tous les niveaux. Il est clair qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant que les efforts puissent être relâchés dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de continuer à donner aux femmes les moyens d'accéder à des positions dirigeantes.

Les débats qui ont lieu dans le contexte de la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme soulignent de façon répétée l'importance d'un travail de coopération entre les hommes et les femmes, alliés stratégiques dans la recherche du changement. La création de forums parlementaires, nationaux et internationaux, ayant pour objectif d'orienter les lois vers la prise en compte de la question du genre et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est à encourager. Il est également nécessaire de

renforcer le dialogue entre les organisations de la société civile, groupes de femmes notamment, et les parlements nationaux, l'UIP et le système de l'ONU.

Dans le cadre du processus de réforme de l'ONU, les chefs d'état et de gouvernement ont souligné combien il était important de renforcer l'implication active des parlementaires sur les différentes questions à l'ordre du jour de l'ONU. La prise en compte de la question de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des questions d'intérêt commun qui peuvent entraîner de véritables changements au niveau du bien-être collectif des peuples. Il faut donc réfléchir aux changements institutionnels nécessaires pour adapter les méthodes de travail et chercher à résoudre le problème toujours plus urgent de la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.

Deuxième séance

La contribution des mécanismes parlementaires à la réalisation de l'égalité entre les sexes

Cette séance avait pour objectif d'identifier les mécanismes parlementaires susceptibles de faciliter une approche différente de la prise de décision dans les parlements afin de renforcer une perspective d'égalité des sexes. Elle s'est surtout intéressée à la façon dont les parlements peuvent être sensibilisés aux questions de genre, notamment par le développement de structures institutionnelles favorisant le changement, comme des instances et des commissions spéciales sur l'égalité des sexes, la création de groupes de femmes et le travail avec la société civile et les partis politiques.

Mme Mónica Xavier, sénatrice uruguayenne, Mme Khofifah Indar Parawansa, parlementaire indonésienne, et Mme Britt Bohlin Ohlsson, parlementaire suédoise, ont présenté leurs vues aux parlementaires.

Commissions parlementaires sur l'égalité des sexes

La commission parlementaire sur l'égalité des sexes est un moyen très efficace d'encourager la participation des femmes à la politique. En Uruguay, par exemple, une commission de ce type a été mise en place à la suite d'un travail commun entrepris, au moment du rétablissement de la démocratie, par des femmes politiques, sans considération des appartenances politiques. La création de cette commission a débouché sur l'organisation d'un réseau de femmes politiques qui prennent des positions communes sur les questions qui les concernent en tant que femmes, tout en gardant leurs positions personnelles dans tous les autres domaines de leur activité politique. C'est dans ce contexte de confiance, de solidarité de genre, de détermination à obtenir une sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans tous les domaines de l'activité politique, que s'est créée une commission parlementaire dont la tâche consiste à analyser et à superviser l'évolution du pays vers l'équité entre les sexes.

Il était particulièrement important de définir une stratégie et de choisir les domaines thématiques à traiter pendant la législature. En tandem, les législatrices des deux chambres, toutes orientations politiques confondues, ont résolu de se concentrer dans un premier temps sur les questions de la violence domestique, du harcèlement sexuel et de la maltraitance des enfants. A la suite du vote de la loi sur la violence domestique de 2002, elles ont mis en place un observatoire chargé de superviser son application. Elles ont, en effet, estimé que leur travail ne s'arrêtait pas avec le vote de la loi : il fallait encore que les législateurs, hommes et femmes, considèrent qu'il était de leur responsabilité de veiller à ce que la loi soit correctement appliquée et que l'intention de ceux qui l'avaient rédigée soit respectée. En conséquence, elles ont organisé des ateliers de formation à l'intention des législateurs, des membres du système judiciaire et de différents secteurs de l'exécutif, pour promouvoir une vision commune de questions aussi complexes que celles de la violence domestique, du harcèlement sexuel et des maltraitements des enfants. Il reste, certes, encore beaucoup à faire mais elles ont réussi à modifier certaines dispositions du Code pénal en rapport avec les maltraitements envers les enfants. Les législateurs travaillent actuellement à l'établissement d'une loi relative à la création d'un registre national des parents ne pourvoyant pas à l'entretien de leurs enfants.

Les législatrices se sont également intéressées au domaine de l'éducation, de la culture et des médias. Elles ont réussi à imposer l'éducation sexuelle dans les écoles à un stade très précoce et se sont assurées que le parcours scolaire intègre désormais la question de l'égalité des sexes. Elles travaillent aussi avec les médias à

réduire, voire à éliminer, les publicités exploitant des stéréotypes sexuels. Sur le marché du travail, elles s'attachent à supprimer les discriminations les plus criantes en matière de type d'activité et de rémunération du travail des femmes. Elles attachent également une attention particulière aux problèmes aigus de pauvreté dans les foyers ayant une femme à leur tête. A la dernière session parlementaire, elles ont cherché à introduire dans le programme politique les problèmes de droit et de santé liés à la sexualité et à la reproduction. Même si le projet de loi qu'elles ont soumis n'est pas passé, cette tentative a permis d'ouvrir la discussion sur le sujet.

Un large soutien est naturellement indispensable pour remporter des succès dans ces domaines. La commission sur l'égalité des sexes entretient un dialogue constant avec les femmes occupant des positions importantes dans l'administration locale, ce qui a permis de constituer des réseaux de femmes politiques susceptibles de soutenir la promotion de l'égalité des droits et des opportunités.

La session législative précédente a donné lieu à un débat sur le niveau de la participation politique des femmes et la session en cours verra le dépôt d'un projet de loi sur les quotas. Une approche volontaire a été essayée mais sans résultat : il semble que les partis politiques ne soient pas prêts à augmenter volontairement la proportion des candidates sur leurs listes si cela implique que des hommes perdent leur siège. Il semble donc que l'approche des quotas soit le seul moyen de faire progresser la situation, les autorités locales étant chargées d'en superviser l'application et de garantir que les femmes obtiennent bien les sièges qui leur sont réservés par la loi.

Dans la stratégie d'une commission parlementaire traitant de l'égalité des sexes, l'approche interinstitutionnelle et multidisciplinaire est particulièrement importante. Le ministre des affaires étrangères s'est chargé de contrôler les progrès de l'Uruguay en ce qui concerne les engagements pris au titre des conventions et traités internationaux, en faisant appel à l'expertise de la société civile, des instances de coopération internationales, des femmes parlementaires et des femmes du secteur exécutif. Il est à noter que la composition de la commission sur l'égalité des sexes a évolué, passant de six femmes et un homme à six femmes et trois hommes. Cette participation se faisant sur la base du volontariat, il semble donc que les efforts en faveur de l'égalité des sexes attirent un soutien croissant du côté des hommes.

Contributions des groupes parlementaires de femmes et de la société civile

La création de groupes de femmes peut également être un facteur favorable à l'influence des femmes dans les parlements. En Indonésie, par exemple, le Groupe des femmes parlementaires a joué un rôle important dans la réforme de la loi électorale qui, depuis 2004, demande à tous les partis de composer des listes comportant 30 % de femmes.

Le processus de réforme a commencé à la fin des années 1990. Dans ce cadre, trois femmes parlementaires ont créé le Groupe des femmes parlementaires tandis que le ministère de l'émancipation des femmes encourageait la mise en place du Groupe des femmes en politique. Ces deux groupes visent à renforcer la position des femmes dans la sphère politique, importante composante du processus de prise de décision. En 2000, des organisations de la société civile ont travaillé en collaboration avec les législatrices à l'amélioration du rôle et de la condition de la femme en veillant à ce que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte, chaque fois que possible, dans les amendements apportés à la constitution. En 2002, au moment de la promulgation de la loi sur les partis politiques, les groupes de femmes n'ont pas réussi à imposer une disposition prévoyant une représentation féminine de 30 %; en revanche, ces mêmes groupes ont influencé la rédaction du projet de loi électorale de 2003. Dans ce contexte, le Groupe des femmes parlementaires a appelé la commission de rédaction du projet à modifier le texte pour intégrer une telle disposition.

Dans le même temps, le ministère de l'émancipation des femmes a encouragé les initiatives de nombreuses organisations de la société civile et du Groupe des femmes en politique pour qu'ils unissent leurs forces et jouent le rôle des groupes de pression. De plus, des dirigeantes ont convaincu leur conseil d'administration de soutenir la mesure visant à exiger des partis politiques une proportion minimum de 30 % de candidates sur leurs listes. Pour assurer le suivi du processus, le calendrier des réunions de la commission de rédaction du projet a été distribué à tous les groupes intéressés. De ce fait, des militantes et représentantes d'organisations de femmes ont chaque fois investi la partie réservée aux spectateurs, au deuxième étage du

Parlement. Surnommées le "groupe du balcon", ces femmes ont exercé une pression efficace sur les parlementaires et finalement, la disposition prévoyant une représentation de 30 % de femmes a été inscrite dans la loi. Un pas important a ainsi été accompli mais les efforts doivent encore être renforcés avant la prochaine élection qui aura lieu en 2009.

Sensibilisation des parlements aux questions de genre

L'égalité des sexes ne se mesure pas uniquement en chiffres, c'est un processus qui exige une évaluation qualitative et continue. Les pays qui affichent de bons résultats en terme de présence féminine dans les parlements ont souvent dû lutter pour en arriver là. Si l'on peut, par exemple, dire que la Suède, deuxième au classement mondial de la représentation féminine, est en pointe en matière d'égalité des sexes, le tableau n'y a pas toujours été aussi rose. Le Parlement suédois a ratifié l'égalité du droit de vote entre les femmes et les hommes en 1919 mais la représentation féminine a progressé très lentement au fil des années. En 1950, les femmes ne détenaient que 10 % des sièges au parlement. Il a fallu attendre les années 1970 pour que la représentation des femmes commence à augmenter. Dans les années 1980, leur position s'est renforcée mais les élections de 1991 ont donné lieu à un recul spectaculaire et à une chute de la représentation des femmes au parlement.

Cet événement a incité les femmes à agir. L'organisation des femmes membres de partis politiques a appelé à accroître le nombre de femmes parlementaires. En conséquence, la plupart des partis ont adopté des quotas ou formulé des recommandations sur la présence des femmes sur les listes. En 1994, le Gouvernement suédois a déclaré que la question de l'égalité des sexes devait être prise en compte dans tous les domaines de la politique gouvernementale et, depuis cette époque, la représentation des femmes s'est stabilisée autour de 45 %.

Parmi les facteurs qui ont favorisé ce haut niveau de participation des femmes, citons l'existence d'organisations de femmes, puissantes et actives, indépendantes ou liées à des partis, le développement précoce de services sociaux publics comprenant un important volet enfance qui a permis de dégager de nombreuses opportunités de travail rémunéré pour les femmes ainsi que diverses mesures d'incitation économique en faveur de l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Toutefois, aujourd'hui encore, même si le bilan est relativement bon, il reste des choses à faire en Suède. En novembre 2003, les députés du parti social démocrate ont établi une liste de propositions visant à améliorer l'égalité des sexes au parlement. En effet, même si la Suède a atteint un haut niveau de représentation féminine au parlement, cela n'implique pas automatiquement une égalité réelle. Un groupe de travail a donc été créé au sein du parlement suédois pour étudier "l'égalité des sexes au-delà des chiffres" et présenter des propositions sur la façon d'améliorer la situation.

Ces propositions, qui ont fait l'objet d'un rapport, concernent une grande variété de domaines et visent à une meilleure prise en compte de la question du genre. Le groupe suggère notamment de lancer un programme spécial "égalité des sexes" pour chaque législature afin de contrôler et de développer les actions dans ce domaine. De même, il préconise l'organisation de séminaires à l'intention des commissions permanentes pour débattre des méthodes de travail, des aspects culturels, du rôle des présidents/présidentes de commissions, etc. Un déficit de recherches sur l'égalité des sexes au parlement a également été constaté; un renforcement des liens avec l'université est donc souhaitable. Il faut, de plus, prêter davantage d'attention à la situation de famille des députés au moment de l'établissement des calendriers et des projets de déplacement.

La promotion de l'égalité des sexes ne doit pas se traduire par l'obligation unilatérale pour les femmes de se conformer aux valeurs masculines. Elle doit passer par l'élaboration de nouvelles relations fondées sur l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour les femmes et pour les hommes. Pour que l'égalité des sexes devienne une réalité dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société, y compris au parlement, il est impératif que les hommes comme les femmes soient vraiment décidés à changer et s'engagent activement dans cette voie.

Discussion générale

Dans le débat qui a suivi, de nombreux délégués ont évoqué les mécanismes adoptés dans leur pays pour accroître la participation des femmes aux processus de prise de décision. Ces moyens comprennent notamment des plans d'action, une approche d'intégration, la création d'un ministère de la condition de la femme, de points focaux ou de bureaux traitant de l'égalité des sexes dans tous les ministères, d'instances ou de commissions spéciales. En ce qui concerne les commissions spéciales, il s'agit parfois de commissions transversales, chacun des membres de la commission permanente sur le droit des femmes ou l'égalité des sexes appartenant également à une autre commission thématique (finance, éducation, etc.). Une autre approche consiste à donner à la commission permanente le droit de contrôler toutes les autres commissions pour s'assurer que la question de l'égalité des sexes y est bien prise en compte. Les opinions sont partagées quant aux avantages d'une commission spéciale chargée du droit des femmes. Différentes délégations ont défendu l'avis que, si cette approche est nécessaire pour les jeunes démocraties, il convient plutôt de tendre vers un modèle semblable à celui de la Suède, où la question de l'égalité des sexes est de la responsabilité de chacune des commissions dans leur propre sphère.

Ce débat a notamment débouché sur les conclusions suivantes :

- Quel que soit le mécanisme retenu, la volonté politique de faire changer les choses a une importance primordiale.
- Les systèmes électoraux "les plus favorables aux femmes" peuvent être mis en échec par des stéréotypes tenaces sur les rôles respectifs des hommes et des femmes. La promotion des femmes peut aussi être entravée par les stéréotypes véhiculés par les médias et la publicité, qui introduisent le doute sur la capacité des femmes à assumer des rôles dirigeants.
- L'une des fonctions des groupes de femmes est de recommander la nomination de femmes aux hautes positions politiques qui se libèrent, quelle que soit leur appartenance politique. Il est intéressant qu'un maximum de femmes occupent des positions stratégiques car sur certaines questions, comme la santé, l'éducation, le bien-être des enfants, la prévention du trafic des êtres humains et de la prostitution, les préoccupations des femmes transcendent les divergences politiques.
- Dans un certain nombre de pays, les groupes de femmes et les organisations de la société civile mènent des campagnes en faveur d'une représentation 50/50 au parlement, visant la parité complète entre hommes et femmes. Ces groupes peuvent aussi avoir une fonction d'accompagnement.
- Les organisations internationales ont un rôle important à jouer. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP a établi un programme de dialogue avec différents pays où un renforcement de la position de la femme dans la vie publique est nécessaire.
- Pour atteindre leurs objectifs, les femmes doivent travailler sur la base des traditions de leur propre pays. Il serait tout à fait malvenu que des pays dont la culture est complètement différente cherchent à imposer leur propre vision de la démocratie.
- Le rôle des parlementaires dans le travail d'accroissement de la représentation féminine ne s'arrête pas avec le vote d'une loi : une action continue est nécessaire pour contrôler son application et s'assurer du maintien des avancées obtenues.

La séance s'est terminée sur le mot de la fin prononcé par Mme Fraser qui a remercié tous les participants de leurs interventions judicieuses et pleines d'intérêt. Mme Fraser a donné un compte rendu oral des conclusions de cette réunion au cours du débat général de la Commission de la condition de la femme, le 3 mars 2006.